

Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du jeudi 2 février 2023

D06_020223

L'an deux mil vingt-trois, le deux février à seize heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, dans l'amphithéâtre de la Maison Jean Kuntzmann, sous la présidence de David DECHENAUD, Vice-président chargé de la formation.

Point à l'ordre du jour : Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil des Sports du SUAPS de l'UGA en tant que titulaire

Président de séance : David DECHENAUD

Membres présents : Raphaële GERMI, Véronique MOLINARI, Jean BRETON, Bernard BRUNET, Fabienne HANS, Sylvie MARTIN-MERCIER, Virginie ZAMPA, Jacky CUVEX-COMBAZ, Cédric LAURENT, Stéphane JULIOT, Alma BENECH, Moira BIAUX, Pierre FERNANDES DA COSTA, Adèle FABRE, Félix SAUVOUREL, Anthony YOUSSEF, Benjamin CROSS, Enzo GILLET-LACOSTE, Emmy MARC, Séverin CONSTANT-MARMILLON.

Membres représentés : Virgile CHASSAGNON (procuration à Jacky CUVEX-COMBAZ), Pascale HOFFMANN (procuration à Jean BRETON), Thierry KLEIN (procuration à Raphaële GERMI), Catherine ORSINI-SAILLET (procuration à Véronique MOLINARI), Zineb SIMEU-ABAZI (procuration à Sylvie MARTIN-MERCIER), Gwenaël DELAVAL (procuration à Moira BIAUX), Marie-Carmen MOLINA (procuration à Cédric LAURENT), Jules TERRIER (procuration à Adèle FABRE), Amina OUMEDDOUR (procuration à Pierre FERNANDES DA COSTA), Emma VASSAL (procuration à Félix SAUVOUREL), Nicolas HOGREL (procuration à Enzo GILLET-LACOSTE), Laurence VIANES (procuration à Fabienne HANS).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La candidature d'Alma BENECH pour siéger au Conseil des Sports du SUAPS de l'UGA en tant que titulaire est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	21
Membres représentés	12
Nombre de votants	33
Voix favorables	31
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire désigne, à la majorité de ses membres présents et représentés, Alma BENECH pour siéger au Conseil des Sports du SUAPS de l'UGA en tant que titulaire.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 21 février 2023

Le Vice-président chargé de la formation



David DECHENAUD

Publié le : 02/03/2023

Transmis au Rectorat le : 02/03/2023

**ANNEXE DE L'EXTRAIT DES
DÉLIBÉRATIONS
N°D06_020223**

Conseil des sports

Le SUAPS est dirigé par un(e) directeur(rice) et administré par un Conseil des Sports.

1) Composition :

Le Conseil des Sports est composé de 20 membres avec voix délibérative.

Membres de droit :

- le(a) directeur(rice) du SUAPS
- le(a) vice-président(e) du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire (VP CFVU) ou son représentant
- le(a) vice-président(e) étudiant(e).

Représentants des enseignants, des étudiants et des personnels administratifs de l'Université :

- 4 enseignants d'EPS non membres du bureau, élus parmi les enseignants affectés au SUAPS.
- Les membres enseignants, sont élus au scrutin de liste à un tour, à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir au plus fort reste, avec possibilité de listes incomplètes mais sans panachage.
- 1 représentant des BIATS du SUAPS, élu au scrutin uninominal majoritaire à un tour,
 - 7 étudiants participant aux activités sportives de l'UGA : 1 désigné parmi les étudiants élus au CA, 4 désignés parmi les étudiants élus à la CFVU, 1 sportif de haut niveau désigné par le bureau du SUSHN et 1 représentant désigné par l'Association Sportive de l'UGA
 - 1 enseignant hors SUAPS participant à l'encadrement des SHN désigné par le(a) Vice-président(e) CFVU
 - 1 enseignant hors SUAPS et UFRAPS, responsable de filière désigné par le(a) Vice-président(e) CFVU.

Dans le collège des usagers, pour chaque représentant, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions que le titulaire. Il ne siège qu'en l'absence de ce dernier.

Personnalités extérieures :

- 3 personnalités extérieures proposées par le Conseil des Sports et approuvées par le Recteur

Membres invités (sans droit de vote) :

- le(a) directeur(rice) adjoint(e) du SUAPS,
- le (a) directeur(rice) administratif(ve) du service,
- le(a) directeur(rice) de l'UFRAPS ou son(sa) représentant(e),
- le(a) DGD FVU,
- le président de l'association sportive ou son représentant.

Le Président du Conseil des Sports peut inviter en fonction de l'ordre du jour toute personne dont la compétence peut apporter un éclairage sur un dossier traité par le Conseil.

2) Missions :

Il est chargé notamment de

- proposer la nomination du directeur, au président de l'UGA
- modifier les statuts du SUAPS, avant passage en CA de l'UGA
- élaborer si nécessaire un règlement intérieur du SUAPS, dans le respect du règlement intérieur de l'université
- proposer les orientations de la politique sportive du SUAPS pour les étudiants
- valider le projet pédagogique et le programme de la pratique sportive
- voter le rapport d'activités annuel qui sera présenté pour approbation à la CFVU de l'UGA
- donner un avis sur les créations, modifications, ou suppressions de postes attribués au service et proposer la qualification des emplois du SUAPS
- voter le budget du SUAPS, avant passage en CA de l'UGA
- proposer les tarifs qui sont de sa compétence et qui devront être approuvés par le CA de l'UGA
- proposer les modalités de collaboration avec les partenaires du SUAPS (CRSU, GUC...)
- donner un avis sur l'évolution du parc des installations sportives
- se saisir de questions diverses sur proposition de ses membres.

En formation restreinte aux enseignants, le conseil des sports propose la répartition des services d'enseignement, soumise ensuite à l'approbation de la Présidente.

Mandat de 4 ans

Fonctionnement du conseil des sports

Il se réunit au moins deux fois par an.